



Poussins de Foulque macroule *Fulica atra* - V. Cohez



Statuts de conservation des Oiseaux nicheurs des Hauts-de-France

Concernant les oiseaux nicheurs et en l'état actuel des connaissances, une seule espèce, la Pie-grièche grise *Lanius excubitor*, a disparu des Hauts-de-France au cours de la décennie passée. Plus du tiers de l'avifaune* régionale est menacée dont neuf espèces peuvent être considérées en danger critique d'extinction à court terme.

Contexte

L'érosion de la biodiversité est un phénomène que l'on observe de l'échelle globale jusqu'à une échelle régionale. Elle se traduit concrètement par une diminution des populations d'êtres vivants et des extinctions d'espèces à une échelle géographique donnée. Elle est la conséquence de diverses pressions, dont les plus importantes sont la destruction directe et la fragmentation* des habitats*, la modification du climat et l'introduction d'espèces exotiques envahissantes*. Afin de mesurer ce déclin, des indicateurs ont été développés par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)*, sous la forme de « Listes rouges »*.

Méthode

Afin d'être officiellement labellisée, une Liste rouge régionale basée sur la méthode de l'UICN² doit passer par deux étapes de validation obligatoires : par le comité français de l'UICN d'une part et par le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) d'autre part. Une fois obtenu, ce label est un gage de la qualité des résultats obtenus.

Dans la région des Hauts-de-France, des Listes rouges existent depuis 1996¹. En

Ces listes correspondent à un bilan de l'état de santé de la biodiversité et sont généralement réalisées pour un groupe taxonomique* donné et à une échelle géographique bien identifiée (Monde, Europe, France, région).

La présente fiche ne rapporte les résultats que pour la catégorie des Oiseaux nicheurs¹. Les oiseaux nicheurs sont les espèces qui se reproduisent dans les Hauts-de-France. Ils sont à distinguer des « oiseaux de passage » ou en migration et des « oiseaux hivernants », qui se reproduisent sur un autre territoire. L'ensemble des oiseaux compose l'avifaune.

2011, la réalisation d'un guide pratique pour la réalisation de Listes rouges régionales des espèces menacées a permis de proposer une méthode standardisée avec ainsi la possibilité de comparer des résultats dans le temps. Cette démarche a conduit à la publication de nombreuses Listes rouges dans les deux anciennes régions, animées par des structures garantes de la connaissance régionale sur les groupes taxonomiques concernés.

Pour le moment, aucune publication de Liste rouge ne concerne le territoire des Hauts-de-France mais une démarche coordonnée par la DREAL Hauts-de-France est mise en place dans cette optique. Les oiseaux nicheurs devraient faire partie des premiers groupes de faune bénéficiant d'une véritable Liste rouge « Hauts-de-

France », avec une publication qui devrait voir le jour début 2020.

En attendant, l'appréciation du statut de menaces des oiseaux nicheurs dans les Hauts-de-France repose sur les deux Listes rouges publiées à l'échelle des deux anciennes régions administratives^{3 et 4}.

	Nord Pas-de-Calais	EX	EW	RE	CR	EN	VU	NT	LC	DD	NE	NA
Picardie												
EX												
EW												
RE												
CR												
EN												
VU												
NT												
LC												
DD												
NE												
NA												

Synthèse des statuts de menace virtuels des Hauts-de-France en fonction des statuts des anciennes régions. Le statut de menace le plus optimiste des deux listes est retenu.

Les résultats des deux Listes rouges des oiseaux nicheurs de Picardie et du Nord - Pas-de-Calais ont été compilés afin de proposer un statut pour l'échelle des Hauts-de-France. Le statut de menace le plus optimiste des deux listes est retenu. Ces résultats sont les suivants :

Code	Intitulé	Signification
EX	Éteint	Espèces disparues
EW	Éteint à l'état sauvage	
RE	Éteint au niveau régional	
CR	En danger critique d'extinction	Espèces menacées
EN	En danger	
VU	Vulnérable	
NT	Quasi menacé	Espèces à surveiller
LC	Préoccupation mineure	Espèces non menacées
DD	Insuffisamment documenté	Menaces indéterminées
NA	Non applicable	Critères non applicables
NE	Non évalué	Non évalué

Catégories de risques d'extinction définies par l'UICN

Ce statut est obtenu en utilisant un certain nombre de critères tels que la réduction de la taille des populations régionales et des aires de répartition.

Les espèces dites « menacées » sont les espèces appartenant aux catégories « Vulnérable (VU) », « En danger (EN) » et « En danger critique (CR) ». Il s'agit des espèces

pour lesquelles le risque d'extinction est important (espèces dont la population est très localisée ou avec un faible nombre d'individus, espèce ayant connu un déclin important, etc.). Les espèces dites « Régionalement éteinte (RE) » sont les espèces dont aucune nidification n'a été observée depuis au moins 10 ans.

Résultats

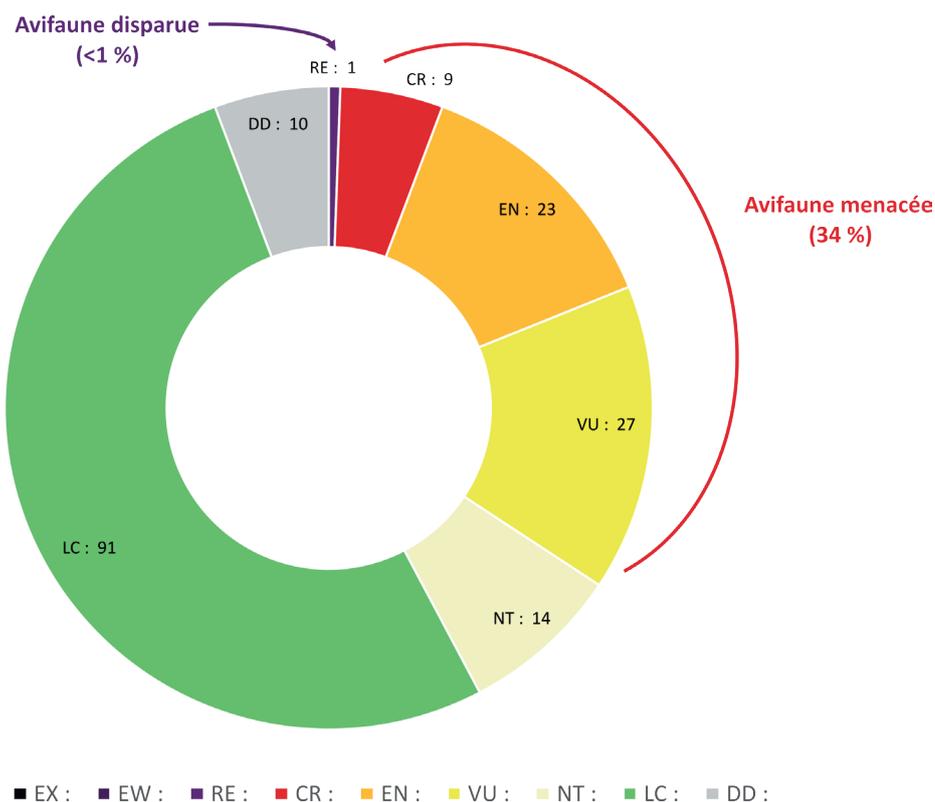
Les chiffres présentés ci-dessous résultent de la compilation des résultats des Listes rouges réalisées à l'échelle des deux anciennes régions (Picardie et Nord - Pas-de-Calais).

Les Hauts-de-France comptent, en l'état actuel des connaissances, 60 espèces menacées, ce qui correspond à un peu plus d'un tiers des espèces considérées comme

nicheuses régulières et autochtones* dans la région (175). Au cours des dix dernières années, seule une espèce peut être considérée comme disparue en tant que nicheuse à l'échelle régionale : la **Pie-grièche grise**.

Les espèces se répartissent de la manière suivante selon les catégories de l'UICN :

Résultats de la compilation des statuts des Listes rouges des oiseaux nicheurs de Picardie et du Nord - Pas-de-Calais (nombre d'espèces par catégorie). (Sources : GON & Picardie Nature, 2019)



Pie-grièche grise
Lanius excubitor
(Crédit : K. Yates)



Ce qu'il faut en penser

Beaucoup d'espèces menacées sont typiques des habitats humides ou aquatiques.

De manière générale, les zones humides ont vu leur surface et leur qualité diminuer de manière importante au cours du demi-siècle passé. Ces régressions quantitatives et qualitatives ont eu des impacts significatifs sur les populations d'oiseaux aquatiques, en particulier les plus spécialisés. On peut citer à titre d'exemple le Butor étoilé *Botaurus stellaris* : cet oiseau emblématique des roselières* n'est plus présent que dans une poignée de sites à l'échelle de la région pour une population totale n'excédant pas 20 mâles chanteurs, alors que 105 chanteurs étaient recensés au milieu du xx^e siècle sur le seul territoire de l'ancienne région Picardie⁵.

Les milieux agricoles sont très diversifiés dans la région. Ils passent par exemple par le bocage* (Boulonnais, Avesnois, Thiérache) ou l'openfield* (largement dominant dans l'Artois et le Santerre notamment) et apportent chacun leur lot d'espèces caractéristiques. L'évolution de certaines pratiques agricoles conduisent à la perte d'habitat ou à la diminution des ressources alimentaires pour les espèces qui y sont liées. La Pie-grièche grise est sans doute l'espèce qui a le plus souffert des pratiques agricoles. Vivant dans les prairies* humides bocagères, ses effectifs se sont effondrés au cours des années 2000, jusqu'à une complète disparition des Hauts-de-France en 2014 (l'Avesnois, la moyenne vallée de

l'Oise et la Thiérache étaient les trois derniers bastions régionaux de l'espèce).

Dans une moindre mesure, une partie des espèces menacées est liée aux milieux forestiers, comme par exemple la Cigogne noire *Ciconia nigra*, le Gobemouche noir *Ficedula hypoleuca* ou encore le Grimpeur *Certhia familiaris*. Ceci est essentiellement lié au fait que les massifs forestiers occupent une faible couverture à l'échelle régionale : un peu plus de 16 % (voir fiche [Les forêts des Hauts-de-France](#)). L'augmentation de la surface en boisements ainsi que la conservation de leur qualité est un enjeu important pour ces espèces. Mais ces mesures ne seront efficaces que si les exigences écologiques des espèces concernées sont respectées.

Face à la disparition de leur milieux naturels de prédilection, certaines espèces se tournent vers des milieux de substitution. Ainsi la régression des roselières, du fait de leur eutrophisation, de l'atterrissement* et du pâturage, a entraîné une raréfaction du Busard des roseaux qui se retrouve plus régulièrement dans les champs. Ces substitutions d'habitats sont favorisées par des physionomies similaires entre milieux comme les miscanthus et les roselières. De la même manière, le Bruant des roseaux *Emberiza schoeniclus* et la Gorgebleue à miroir *Luscinia svecica* se retrouvent aussi parfois dans les champs de colza plutôt que dans les roselières.

En savoir plus

¹Tombal, J.-C. [coord.], 1996. Les Oiseaux de la région Nord - Pas-de-Calais. Effectifs et distribution des espèces nicheuses. Période 1985-1995. Le Héron, 29 (1) : 336 p.

²UICN France. 2018. Guide pratique pour la réalisation de Listes rouges régionales des espèces menacées - Méthodologie de l'UICN & démarche d'élaboration : Paris, France.

³Gavory L. [coord.], 2009. Référentiel « faune » de Picardie (Mammifères, Oiseaux, Reptiles, Amphibiens, Poissons, Odonates, Orthoptères, Rhopalocères). Picardie Nature.

⁴Beaudoin, C. & Camberlein, P. [coords.], 2017. Liste rouge des Oiseaux nicheurs du Nord - Pas-de-Calais. Centrale oiseaux du Groupe ornithologique et naturaliste du Nord - Pas-de-Calais / Conservatoire faunistique régional. 16 p.

⁵Le Scouarnec Y., 2013. Le Butor étoilé (*Botaurus stellaris*) in Commecy, X. coord., Baverel, D., Mathot, W., Rigaux, T. & Rousseaux, C., 2013. Les oiseaux de Picardie. Historique, statuts et tendances. L'Avocette, 37 (1) : 192.

* : cf. glossaire